

DOSSIER DE PRESSE



LOIRET AU FIL DE L'EAU

L'ambition du Département
pour développer le tourisme
fluvestre



Loiret
votre Département

Contact presse : Élie Poupin
elie.poupin@loiret.fr • 02 38 25 43 38

SOMMAIRE

- I. **Le Département, propriétaire du Canal d'Orléans**
- II. **Le *Loiret au fil de l'eau*, l'ambition du Département pour développer le tourisme fluvestre**
- III. **Un important investissement pour sécuriser et aménager le canal**
- IV. **Une nouvelle voie verte en projet de Chécy à Châlette-sur-Loing**
- V. **Un cycle d'animations estivales autour des voies d'eau**

I. Le Département, propriétaire du Canal d'Orléans

Le 22 novembre 2021, Marc Gaudet, président du Département du Loiret, et Benoît Lemaire, Secrétaire général de la préfecture du Loiret, sous-préfet d'Orléans, ont acté **l'acquisition du canal d'Orléans par le Département**.

Le Département devient propriétaire de 595 parcelles représentant 715 ha sur 22 communes, entre Combleux et Corquilleroy.

Le processus d'acquisition auprès de l'Etat a débuté en 2018 et a nécessité un important travail pour répertorier les parcelles ou faire le diagnostic des bâtis. Son officialisation marque une étape importante. Le Département, gestionnaire depuis 1984, devient pleinement propriétaire du canal d'Orléans.

Fiche d'identité du canal

Le canal d'Orléans, construit dans la seconde moitié du 17^{ème} siècle, relie les canaux du Loing et de Briare à la Loire. Sont rattachés à lui plusieurs étangs et rigoles permettant son alimentation en eau, mais également une quarantaine de biens immobiliers dont 23 maisons éclusières.

Quelques chiffres

79 km de voie d'eau et ses abords (berges, chemins de halage, francs bords, digues,...),

27 écluses,

140 ouvrages hydrauliques (déversoirs, ponceau, arrivées d'eau, vannages,...),

14 étangs d'alimentation,

42 km de rigoles d'alimentation,

40 immeubles dont **23** maisons éclusières,

2 bases de loisirs avec baignade publique, camping, restaurants, équipements de loisirs.

Historique du canal

Un premier tronçon est creusé entre Vieilles-Maisons-sur-Joudry et Buges (à Châlette-sur-Loing), point de jonction avec les canaux du Loing et de Briare, entre 1676 et 1678. La navigation fluviale est principalement ouverte au transport du bois et du charbon. La construction du canal jusqu'à la Loire est ensuite mise en œuvre de 1681 à 1687. L'âge d'or du canal se situe au 18^{ème} siècle.

Au début du 20^{ème} siècle, parallèlement à l'essor du transport routier et des chemins de fer, le trafic de marchandises par voie fluviale est en pleine régression. Des travaux de prolongement du canal entre Combleux et Orléans sont réalisés. Avec la disparition complète du trafic, le canal est déclassé en 1954 des voies navigables et entre dans le domaine privé de l'Etat.

Alors que le canal est quasiment à l'abandon, une convention confie la gestion du domaine du canal au Département au 1^{er} janvier 1985 pour une durée de 50 ans. Parallèlement, le Département confie, la gestion courante du domaine au Syndicat mixte de gestion du canal d'Orléans (SMGCO), structure qui permet d'associer au Département les communes concernées.

En 2018, le Département souhaitant mettre en œuvre un programme d'aménagement d'envergure (lutte contre les crues, restauration du patrimoine, développement touristique), lance le processus d'acquisition du domaine privé du canal auprès de l'Etat.

Le canal d'Orléans est également composé d'un domaine public, à ses extrémités Est et Ouest. Ces tronçons publics appartiennent au Département depuis février 2021 suite à la signature d'une convention de transfert signée entre l'Etat et le Département.

La nouvelle gestion

Le 31 décembre 2019, le SMGCO est dissout, le Département reprend directement l'ensemble de ses missions d'exploitation, emportant également le transfert du personnel (cinq agents, un responsable technique) et des moyens matériels.

L'exploitation du canal comprend :

- l'entretien courant des chemins de halage et contre-halage, digues d'étang (fauchage, débroussaillage, élagage...),
- l'entretien et la surveillance des ouvrages hydrauliques,
- la gestion hydraulique de l'ensemble du système (étangs et voie d'eau),
- les interventions et manœuvres en cas de crue,
- l'ouverture à la baignade des bases de loisirs des étangs des Bois et de la Vallée en juillet/août (embauche de 6 surveillants de baignade pour l'ensemble)
- l'entretien des maisons éclésières et de tous les bâtiments du domaine est également assuré par le Département au sein des services en charge de ces missions.



II. Le Loiret au fil de l'eau, l'ambition du Département pour développer le tourisme fluvestre

Le rachat du canal d'Orléans renforce le rôle du Département qui a ainsi pu définir son projet de restauration du canal et de valorisation touristique autour de la marque le *Loiret au fil de l'eau*, baptisée ainsi avec plus de 7 000 votes loirétains. Elle englobe également les canaux de Briare, du Loing et la Loire, formant un triangle d'eau qui possède tous les atouts pour devenir une destination touristique de premier choix.

Le développement du tourisme fluvestre (contraction de fluvial et terrestre : activités sur et autour des voies d'eau) et du tourisme vert est aujourd'hui en plein essor. Le *Loiret au fil de l'eau* s'inscrit dans cette tendance.

Avec ses quatre-vingts kilomètres de voies d'eau, vingt-sept écluses, vingt-trois maisons éclusières et ses deux bases de loisirs, le canal d'Orléans offre de nombreux points touristiques inédits et des balades à vélo, en bateau ou à pied, au cœur de la forêt domaniale et au gré des écluses.

Le Département a aménagé depuis 2010, 223 km d'itinéraires cyclables, le long de la Loire à Vélo et de la Scandibérique. **La création d'une troisième voie verte** entre Chécy et Châlette-sur-Loing complètera d'ici 2025 la boucle cyclable permettant la découverte du territoire et de son patrimoine par les cyclotouristes.



III. Un important investissement pour sécuriser et aménager le canal

Le Département met en œuvre vaste programme d'aménagements depuis 2018, autour de trois axes :

- la lutte contre les crues,
- la restauration du patrimoine,
- le développement touristique passant notamment par la réalisation d'une véloroute.

Depuis 2021, plus de 25,6 M€ ont été consacrés à ce programme. 15,5 M€ seront y seront consacrés en 2024.

Rénovation des ouvrages hydrauliques et réfection des berges

Ces travaux se poursuivent depuis 2019. **Le programme 2024 concerne les ouvrages hydrauliques suivants, pour un montant de 400 000 € :**

- l'aqueduc du ruisseau de la Rabrie à Sury-aux-Bois
- l'aqueduc du Huillard à Châtenoy
- les déversoirs de Chancy (Presnoy) et du Hateau (Coudroy)
- un fontis à l'écluse de Vitry-aux-Loges
- le ponceau de franchissement de l'Oussance à Fay-aux-Loges

Au sujet des berges, les travaux, d'un montant d'1,1M€, concerneront en 2024 :

- l'effondrement de berge à Combreaux
- les berges au point de partage à Coudroy
- les berges entre l'étang de la Noue Mazone et le pont de la Verrerie à Châtenoy
- les perrés du pont de l'écluse du May à Chevillon-sur-Huillard
- divers élargissements ponctuels pour le passage du tracteur d'entretien pour le fauchage à Sury-aux-Bois, Mardié, Fay-aux-Loges, Pannes, etc.

Alertes inondations

Un système d'alerte aux inondations sur le versant Loire est opérationnel depuis mai 2020 et permet de croiser le niveau d'eau du canal, le niveau de saturation des sols et la pluviométrie annoncée par Météo France. L'objectif est ainsi de prendre les mesures adéquates et de prévenir les communes concernées le plus tôt possible.

Requalification de la base de loisirs de l'étang de la Vallée à Combreaux

Convaincu du potentiel touristique de cet étang de 70 hectares, le Département a réalisé en 2021 d'importants travaux de réhabilitation de la plage et de ses abords, pour un montant total de 750 000 euros (assainissement, destruction et reconstruction du bloc sanitaire, amélioration de la circulation sur le parking, mise en œuvre de jeux de plein air). **En 2024, divers travaux de valorisation touristique, avec notamment la recharge en sable de la plage seront réalisés. L'étude relative à la lutte contre les cyanobactéries à l'étang de la Vallée à Combreaux sera poursuivie.**



Requalification de la base de loisirs de l'étang des Bois à Vieilles-Maisons-sur-Joudry En 2024, l'étude relative à la requalification de la base de loisirs de l'étang des Bois à Vieilles-Maisons-sur-Joudry sera poursuivie.

Restauration de 9 écluses

Le programme comprend la restauration de 9 écluses :

- Cinq écluses doivent être restaurées sur le versant Loire (deux à Combleux, Mardié, Donnery, Vitry-aux-Loges) et deux sur le versant Seine (Sainte-Catherine à Pannes et La Folie à Châlette-sur-Loing), avec mise en place de clapets amont afin de mieux anticiper et gérer les montées d'eau.

L'écluse de Vitry-aux-Loges a bénéficié de travaux de restauration, de la pose d'un nouveau clapet de 6,5 tonnes et de portes. Il sert à réguler automatiquement le niveau d'eau, son ouverture permettant d'obtenir un écoulement plus important en cas de crue. Le clapet est arrivé par convoi exceptionnel et a été gruté à son emplacement en novembre 2021. Les travaux se sont déroulés de mai 2021 à mai 2022. Le coût de cette opération s'est élevé à 1,54 M€, sur un total de 10,5 M€ estimés pour l'ensemble de ces restaurations avec clapets.

En 2023, la pose de clapets (comme sur l'écluse de Vitry-aux-Loges) sur les écluses de Sainte-Catherine à Pannes et de la Folie à Châlette-sur-Loing a été réalisée.

- Par ailleurs, avec la remise en état des écluses de Choiseau et La Chaussée à Coudroy, inaugurée en avril 2023 (1,3 M€), l'ensemble des écluses du versant Seine est opérationnel jusqu'à Grignon. Leurs portes ont été refaites en bois selon leurs caractéristiques initiales car celle de Choiseau est inscrite aux Monuments Historiques.

L'année 2024 sera principalement consacrée à la mise en place d'un clapet amont sur l'écluse de Pont-aux-Moines à Mardié, afin d'obtenir une capacité d'évacuation maximale en cas de crue.

Des études de maîtrise d'œuvre se dérouleront parallèlement pour d'autres travaux à réaliser dans les prochaines années (réhabilitation et mise en place de clapet sur les deux écluses de Combleux et sur celle de Donnery).

À fin 2024, 6 écluses seront restaurées sur les 9 prévues.

Les vannes de l'écluse de Machot, à Saint-Maurice-sur-Fessard, seront automatisées en cette année 2024 afin de sécuriser le bief, classé barrage.

Ecluse de Vitry pendant la phase travaux



D'importants travaux de curage du canal entre Fay-aux-Loges et Donnery

Le Département a lancé le 20 octobre 2021 d'importants travaux de curage du bief (tronçon de canal) entre les écluses de Fay-aux-Loges et Donnery. Un peu plus de 16 000 m³ de sédiments ont été retirés afin que le canal retrouve une profondeur de 1,40 m, et ainsi une meilleure capacité en cas de crue. Les études réalisées suite aux inondations de 2016 ont montré que ce curage permettait une baisse de plusieurs dizaines de centimètres sur la ligne d'eau en crue.

Les sédiments dragués ont été stockés dans une vasière, où ils ont séché pendant plusieurs mois. Fin d'été 2022, ils ont été repris pour être réutilisés en merlons routiers acoustiques et paysagers.

Le montant de ces travaux s'élève à 1,25 M€.

Remise en état des biefs d'Orléans et de Combleux

Sur les biefs d'Orléans et de Combleux, une action d'arrachage et de traitement de la Jussie, une plante invasive empêchant la navigation et surtout ayant un impact fort sur la faune et la flore, a été engagée en 2023.

Cette action sera renouvelée en 2024, pour un budget de 450 000 €. Pour une plus grande efficacité, cette opération sera à reconduire en 2025.

Restaurer et sécuriser les ouvrages hydrauliques des étangs

Dans le cadre de la sécurité des ouvrages hydrauliques, et avec pour objectif de sécuriser les populations, le Département a réalisé d'importants travaux sur le barrage de l'étang d'Orléans situé à Vieilles-Maisons-sur-Joudry, pour un montant de plus de 800 000 €.

Les travaux consistaient en la restauration des ouvrages de l'étang d'Orléans (régulation, vidange et évacuateur de crue), qui fait partie des 14 étangs d'alimentation du canal.

Classé au titre de la réglementation sur la sécurité des ouvrages hydrauliques, du fait de la grande hauteur de la digue et du grand volume d'eau retenu, le barrage de l'étang d'Orléans nécessitait une restauration, pour des raisons de sécurité.

Cette opération s'inscrit dans le programme de restauration et de sécurisation du canal d'Orléans. Ce programme se poursuivra en 2024 avec la poursuite des inspections (VTA, visites techniques approfondies) sur plusieurs barrages, la mise en place de piézomètres sur trois d'entre eux et des réparations d'urgence au niveau de la vanne de régulation de la digue de l'étang des Bois.

Des études de maîtrise d'œuvre seront lancées pour assurer la pérennité structurelle du mur-digue entre Saint-Jean-de-Braye et Orléans.

Protéger et valoriser les Espaces naturels sensibles

Le Département a labellisé ENS les étangs de la Noue Mazone à Châtenoy / Coudroy et du Gué des Cens à Vieilles-Maisons-sur-Joudry, appartenant au système d'alimentation du canal d'Orléans. Ils bénéficient d'un plan de gestion, sur une durée de 10 ans, représentant un montant total de 190 000 €. L'objectif est d'améliorer ou maintenir l'état actuel des milieux naturels et des habitats présents, afin de favoriser la biodiversité et de conserver les espèces présentes sur les sites.

Des aménagements sont prévus pour permettre un accueil du public, sécurisé et le moins impactant possible, comme par exemple l'implantation de pontons et passerelles afin d'assurer la continuité des cheminements, la création de zones de stationnement, etc.

IV. Une nouvelle voie verte en projet de Chécy à Châlette-sur-Loing

223 km d'itinéraires cyclables ont été aménagés depuis 2010 par le Département du Loiret, le long de la Loire à vélo et de la Scandibérique le long des canaux du Loing et de Briare. Afin de compléter cette boucle cyclable, une troisième voie verte est en projet.

Son tracé suivra le canal d'Orléans sur environ 70 km, traversera **18 communes** et sera ponctué de **9 aires de repos** (Donnery, Fay-aux-Loges, Vitry-aux-Loges, Sury-aux-Bois, Châtenoy, Grignon, Chailly-en-Gâtinais, Chevillon-sur-Huillard, Châlette-sur-Loing).

Celles de Fay-aux-Loges, Sury-aux-Bois et Chailly-en-Gâtinais seront notamment dotées d'équipements plus importants (toilettes sèches, des appuis vélos dont certains avec possibilité de recharge électrique, bancs, transats, tables de pique-nique, etc.).

La structure sur laquelle reposera la voie verte sera d'une largeur de 3 m avec une voie roulante de 2,5 m. Le revêtement sera clair, à faible impact environnemental. La sécurité est un aspect important du projet avec notamment la réalisation d'élargissements sous des ouvrages à Mardié, Sury-aux-Bois et Saint-Maurice-sur-Fessard, afin de faire passer les cyclistes sous des routes à fort trafic. Les passages dangereux où des risques de chute ont été identifiés seront équipés de garde-corps.



Calendrier : une réalisation entre 2022 et 2025, en plusieurs phases

A la suite d'une phase de concertation avec les territoires en septembre 2021, et de l'enquête publique en octobre, l'autorisation de travaux a été accordée en mars 2022 et les travaux ont démarré en avril.

La réalisation a été divisée en trois tranches pour un montant total de 15 M€. Une première tranche part de Montargis, une deuxième de Chécy et la dernière permettra la jonction :

2022 : Buges (Châlette-sur-Loing) – Chancy (Presnoy)

2023 : Chécy – Vitry-aux-Loges

2024 : Vitry aux Loges - Presnoy

L'année 2024 permettra de réaliser la dernière section de la véloroute le long du canal d'Orléans entre Vitry-aux-Loges et Presnoy (35 kilomètres, soit quasiment la moitié du linéaire).

Ainsi, ce nouvel itinéraire cyclable sera entièrement finalisé pour la saison touristique 2025.

La promesse de retombées économiques importantes pour le territoire

L'objectif du Département, avec la création du produit touristique fluvestre *Loiret au fil de l'eau*, est d'attirer une clientèle familiale et cyclo-touristique, de provenance francilienne et nord-européenne, en misant sur le court-moyen séjour.

Les retombées économiques de la Loire à vélo dans le Loiret sont aujourd'hui de l'ordre de 30k€/km/an. Le Loiret au fil de l'eau totalisera à terme près de 290km de voies cyclables, soit des retombées économiques pour le territoire pouvant aller jusqu'à 8,7 M€ par an.



V. Un cycle d'animations estivales autour des voies d'eau

Le Département impulse chaque année un cycle événementiel estival, pour valoriser et animer son itinéraire touristique au fil de la Loire et des canaux.

À travers un appel à projets, la collectivité a sélectionné en 2023 26 projets d'associations et communes du Loiret, accompagnées par un budget de plus de 100 000 €. **La 4^e édition d'Escale en fête** concluait le 16 septembre ce cycle d'animations, avec de nouveaux comme temps fort l'arrivée de bateaux aux voiles peintes par des artistes. Aboutissement d'un projet inédit mêlant tradition et street-art, ces voiles deviendront des emblèmes de l'itinéraire touristique à voir et revoir au gré de la navigation des bateaux.

Un nouveau cycle d'animations est prévu pour la saison touristique 2024, qui bénéficie du soutien financier du Département pour un budget de plus de 100 000 €. Cette programmation estivale sera dévoilée prochainement, et se conclura par le traditionnel événement départemental « Escale en fête », prévu le 21 septembre 2024.



Valorisation des maisons éclésières

Le domaine privé du canal d'Orléans, de Combleux à Châlette-sur-Loing, comprend 23 maisons éclésières et divers terrains de loisirs.

Ce patrimoine représente un atout notable pour rythmer et animer l'itinéraire de la future véloroute du canal d'Orléans, renforçant ainsi l'attractivité touristique de la destination.

Dans ce cadre, le Département a lancé dès 2022 un programme de valorisation et reconversion touristique des maisons éclésières.

C'est ainsi que la maison éclésièrre de l'Embouchure à Combleux a été reconvertie en guinguette, suite à un tout premier appel à projets lancé en février 2022. L'offre de buvette, petite restauration et programmation de concerts acoustiques rencontre un franc succès après des combleusiens et au-delà.

Toujours en 2022, un autre appel à projets a suivi concernant 3 biens :

- La maison éclusière du Hateau à Coudroy
- La maison éclusière de Chancy-Pumara à Presnoy
- La parcelle de l'ancien camping de Fay-aux-Loges

L'objectif de cet appel à projets était d'identifier des acteurs en mesure de valoriser et d'animer ces lieux et leurs abords, en développant, par exemple, des services de restauration (café, restaurant, guinguette), des activités de loisirs et de plein air, mais aussi artisanales, artistiques ou culturelles.

Les projets retenus doivent être compatibles avec le socle de valeurs de la marque « *Le Loiret au fil de l'eau* », qui se définit comme suit :

- « **authentique** » : une offre axée sur l'authenticité, le rapport humain et les Hommes qui font vivre le territoire ;
- « **ludique et interactif** » : des activités ludiques et interactives, permettant de transmettre l'histoire et les savoirs de façon contemporaine et attractive ;
- « **Eco responsable** » : une offre en connexion avec la nature, attentive à la protection de l'environnement.

Pour cette édition, les trois projets retenus permettront de renforcer l'offre d'hébergement touristique le long du Canal d'Orléans, au travers notamment le développement d'une offre d'hébergements insolites. Une phase préalable de travaux est nécessaire avant une ouverture des sites envisagée pour 2024 et 2025.

Un nouvel appel à projets, voté lors de la session de janvier 2023, a été lancé sur les maisons de Choiseau à Coudroy et de Pont-aux-Moines à Mardié. Le cahier des charges est davantage orienté vers des projets culturels ou artistiques. Les projets seront votés prochainement.

Les autres maisons éclusières étant occupées, leur reconversion touristique se fera de manière échelonnée dans le temps, au fur et à mesure de leur libération, de l'aménagement de la voie verte, et de l'arrivée des premiers cyclotouristes.



WWW.LELOIRETAUFILDELEAU.FR



Département du Loiret • Territoire durable
45945 Orléans • Téléphone 02 38 25 45 45 • www.loiret.fr



LELOIRETAUFILDELEAU.LOIRET.FR